RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC. AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS Nº 3 DE SÉ-AQLPA
DEMANDE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU MÉCANISME INCITATIF, À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2011 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

PHASE 4 – APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2011 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

BUDGET 2011 DU PGEÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-1

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 1, page 13, tableau 7.

Demandes :

a) Comment le taux d'opportunisme de 44 % a-t-il été déterminé ?

b) Comment expliquez-vous un taux d'opportunisme si élevé alors que Gaz Métro, dans sa cause tarifaire 2010-2011, à son dossier R-3720-2010, Pièce GM-9, Document 2, page 15, retienne pour ce même programme, un taux d'opportuniste de seulement 5 % ? Quelles démarches ont été entreprises par *Gazifère inc.* afin de vérifier et valider son taux de 44 % malgré cet écart important avec le taux de 5 % retenu par cet autre important distributeur sur le marché ?

Réponse aux questions 1a) et 1b) :

Le taux d'opportunisme a été déterminé à la suite d'une analyse des réponses au sondage mené par Gazifère dans le cadre de l'évaluation du projet-pilote *Chauffe-eau instantané*.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-2

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 1, page 23.

Demandes :

a) Le choix du seuil de 550 000 m³ pour l'incitatif financier relié au PGEÉ résulte-t-il d'un calcul ? Si oui, veuillez indiquer celui-ci.

Réponse 2a) :

Gazifère propose de présenter un PGEÉ minimum de 550 000 m³ par an, pour trois ans. Ce choix a été établi en fonction :

***De la tendance à la baisse des économies de gaz naturel observées au cours des deux dernières années de 556 638 m³, qui s'explique par* :**

- **Le retour des programmes Rénoclimat, Éconologis et Novoclimat sous la gestion exclusive de l'Agence de l'efficacité énergétique;**
- **La modification des paramètres des cas-types et des économies unitaires, à la suite de l'évaluation d'un programme, d'une décision de la Régie de l'énergie, de la transformation des marchés ou d'une nouvelle réglementation.**

Des économies d'énergies réalisées par le PGEÉ 2009 :

En 2009, le PGEÉ a généré des économies de 512 852 m³, soit 37 158 m³ inférieurs à la cible que propose Gazifère. La cible de 550 000 m³ représente donc une augmentation des économies d'énergie de 7,2 % en comparaison avec le réel de l'année 2009.

De la structure du marché de Gazifère et du contexte instable dans lequel évolue l'offre en efficacité énergétique :

La structure du marché de Gazifère, majoritairement résidentiel, rend plus difficile la réalisation d'économie de gaz naturel puisque les économies se font au compte-goutte.

Par ailleurs, la fluctuation du prix de la fourniture de gaz naturel et l'intégration de l'AEÉ au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sont deux exemples de facteurs pouvant influencer le contexte dans lequel l'offre en efficacité énergétique de Gazifère évolue.

Ainsi, Gazifère juge que la proposition d'une cible minimum de 550 000 m³ pour trois ans représente un défi considérant le potentiel qui s'offre à elle. Gazifère souhaite

toutefois souligner qu'elle ne se limitera pas à présenter un PGEÉ de 550 000 m³ si le contexte lui permet de générer des économies d'énergies supérieures à cette cible. D'ailleurs, Gazifère propose un PGEÉ 2011 de 580 542 m³ qui est supérieur à la cible de 550 000 m³. Si le PGEÉ de Gazifère est approuvé tel que présenté à la pièce GI-37, document 1, la cible de Gazifère pour l'année 2011 sera de 580 542 m³.

b) Le choix du seuil de 550 000 m³ est-il relié aux objectifs de la *Stratégie énergétique 2006-2015* du gouvernement du Québec de 350 M (m³) en 2015 ? Si oui, veuillez expliquer comment.

Réponse 2b) :

Le choix de la cible de 550 000 m³ n'est pas relié aux objectifs de la Stratégie énergétique du Québec. Gazifère est d'avis que bien que ses efforts en efficacité énergétique contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie énergétique, aucune part ne lui est directement attribuable.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-3

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 1, page 23, tableau 13.

Demandes :

a) Le coût indiqué au tableau 13 de 894 378 $ comprend-il les coûts financiers des participants ? Veuillez détailler.

Réponse 3a) :

Oui, le coût de 894 378 $ inclut les coûts du distributeur et des participants.

b) Quelle est la part des participants (incluse ou en sus de ce montant de 894 378 $ selon votre réponse en a) ?

Réponse 3b) :

Après l'obtention de l'aide financière, la contribution nette des participants est de 87,5 %.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-4

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 1, page 25, tableau 15, Introduction d'un *Compte d'aide à la substitution des énergies polluantes (CASEP)*.

Demande :

a) Que signifie dans le tableau l'expression IPC ? (Il ne s'agit manifestement pas ici de l'indice des prix à la consommation)

Réponse 4a) :

De façon assez curieuse, la base de données de Statistique Canada d'où les données sont extraites s'intitule Indice des prix à la consommation de l'énergie. On peut sélectionner diverses formes d'énergie à partir de celle-ci.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-5

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 1, pages 25 à 27, Introduction d'un *Compte d'aide à la substitution des énergies polluantes (CASEP)*.

Demandes :

a) Le nombre de 91 conversions assujetties au CASEP comprend-il la totalité des conversions résidentielles des clients au mazout vers le gaz naturel ? Veuillez élaborer.

Réponse 5a) :

Les 91 conversions prévues en 2011 correspondent à la totalité des conversions résidentielles qui seront réalisées sur le territoire de Gazifère. Considérant que le mazout léger (no2) et le propane sont visés par le fonds CASEP, la projection de Gazifère inclut l'ensemble des conversions qui seront réalisées pour ces deux formes d'énergie. Gazifère estime toutefois que la grande majorité des conversions proviendront du mazout léger comme le démontrent les statistiques à cet effet. Entre 2005 et 2009, 97,5 % des conversions provenait du mazout léger.

b) *Gazifère inc.* a-t-elle évalué un taux d'opportunisme relié à son CASEP ? Veuillez élaborer.

Réponse 5b) :

Non, Gazifère n'a pas évalué un taux d'opportunisme relié au fonds CASEP. Gazifère prévoit évaluer cette composante lorsqu'elle procèdera à l'évaluation du fond CASEP.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-6

Références :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 1, page 34.

ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3720-2010, Gaz Métro-9, document 7, page 18, lignes 1 à 4, Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire.

Demande :

a) Veuillez expliquer la raison pour laquelle *Gazifère inc.* n'offre pas (à l'instar du FEÉ de Gaz Métro) un montant d'aide financière de 3,50 $/m^3 afin, comme le mentionne le FEE de Gaz Métro, de tenir compte du caractère novateur de ces technologies et de diminuer la barrière financière présente dans ce secteur à vocation sociale ?

Réponse 6a) :

Gazifère a toujours établi les montants de ses aides financières de façon à garder l'impact tarifaire raisonnable pour les non participants à ses programmes d'efficacité énergétique, puisqu'elle ne peut répartir l'aide financière sur une base de clients aussi grande que Gaz Métro.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-7

Références :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 2, Tableau.

ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 3, Tableau.

Demande :

a) Veuillez confirmer que, sur ces deux tableaux, les colonnes 5, 6 et 7 (*Économie unitaire (m^3)*) correspondent plutôt aux *économies totales (m^3)* de la période. Veuillez déposer des pièces rectifiées.

Réponse 7a) :

En effet, les colonnes 5, 6 et 7 correspondent aux Économies totales (m^3).

Voir les pièces GI-37, documents 2 et 3, révisées en date du 6 octobre 2010.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-8

Références :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 1, page 35, *Thermostats programmables (volet location)*.

ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 2, Tableau.

Demande :

a) *Gazifère inc.* peut-elle expliquer le faible niveau de 17 % (pour le nombre de participants, les économies totales et le budget) atteint par ce programme dans les six premiers mois de 2010 ?

Réponse 8a) :

En 2010, l'entreprise responsable du service pour Gazifère a changé de propriétaire. Au cours de cette période de transition, Gazifère a constaté un ralentissement du nombre d'installations de thermostats programmables. Gazifère prend les dispositions nécessaires afin que son offre d'installation d'un thermostat programmable subisse le moins possible les répercussions de ce changement organisationnel.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-9

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3724-2010, Phase 4, Pièce B-35, GI-37, Document 3, page 1.

Demande :

a) De quelle façon les prévisions (colonnes 2, 5 et 8) sont-elles établies pour les six premiers mois de l'année ? Elles ne correspondent pas à 50 % de la prévision annuelle. Veuillez expliquer votre méthode pour déterminer quelle part de la prévision annuelle est couverte par les colonnes 2, 5 et 8 en expliquant pourquoi cela varie d'un programme à l'autre.

Réponse 9a) :

En début d'année, Gazifère répartit sur une période de douze mois ses objectifs annuels. Gazifère effectue sa répartition principalement selon trois critères :

- **l'historique des programmes;**
- **les activités de promotion prévues au plan de communication; et**
- **son jugement (par exemple, l'introduction d'un nouveau programme mène Gazifère à prévoir des participants plus tard dans l'année).**

Cette façon de procéder explique que les projections après six mois ne correspondent pas à 50 % des objectifs annuels.